

# Droit des affaires 1

## Traditions légales

Sources du droit

Systèmes légaux

Sources du droit Suisse

## Organisation judiciaire

Organisation

Tribunaux cantonaux

Tribunal fédéral

Cour européenne

## Procédures

Pénale

Civile

# Droit des affaires



## Traditions légales

# Sources du droit

## 1. Types de sources:

- Coutumier (source primaire): droit qui résulte de l'évolution historique et sociale; il est applicable que si une disposition législative n'est pas trouvée ([CC art 1](#)).

p.ex. [Fin de bail coutumier selon les cantons](#); ceci dit, il n'est pas impératif de suivre ces dates, à moins qu'elles ne soient stipulées dans le contrat de bail

- Promulgué (source secondaire): droit qui est formulé par les législateurs

p.ex. Code civil

## Sources du droit

### 2. Types de sources (suite):

- Les décisions judiciaires - jurisprudence (sources secondaires) : celles qui résultent de décisions prises par les juges dans les tribunaux supérieurs (cantonaux et fédéral) ([CC art 1](#)).  
p.ex. Arrêts du Tribunal Fédéral (ATF)
- Doctrine - travaux de juristes (sources secondaires), doctorants, et des chercheurs juridiques  
p.ex. [Commentaires sur le code des obligations](#)

# Systemes légaux

## 2. Deux systemes

### Continental:

- 1) Les lois sont codifiées par un législateur ;
- 2) Les codes sont utilisés par les juges pour prendre des décisions;
- 3) La jurisprudence est établie comme une interprétation particulière de la loi, qui reste, dans son essence, générale

## Systemes légaux

### 2. Deux systemes (suite):

#### Anglo-saxon:

- 1) Les juges prennent des décisions fondées sur les faits et la pratique du «*common law*»;
- 2) La similitude de faits et la répétabilité des décisions forment l'ensemble de la jurisprudence;
- 3) L'ensemble des décisions répétées y compris celles proposées par le législateur constituent le droit consolidé dans des codes (*acts*)

## Systemes légaux

### 2. Deux systemes (suite):

Certains pays utilisent un mélange des deux ; dans certains cas, la loi musulmane (*sharia*) est également applicable:

[http://fr.wikipedia.org/wiki/Syst%C3%A8me\\_juridique#/media/File:LegalSystemsOfTheWorldMap.png](http://fr.wikipedia.org/wiki/Syst%C3%A8me_juridique#/media/File:LegalSystemsOfTheWorldMap.png)

**A lire:**

[http://www.notarius-international.uinl.org/DataBase/2009/Notarius\\_2009\\_01\\_02\\_herte1\\_fr.pdf](http://www.notarius-international.uinl.org/DataBase/2009/Notarius_2009_01_02_herte1_fr.pdf)

## Sources du droit Suisse

### 3. Sources du droit Suisse

#### Droit promulgué au niveau:

- Fédéral

<http://www.admin.ch/index.html?lang=fr>

- Cantonal

p.ex. Genève: <http://www.ge.ch/organisation/welcome.asp>

- Communal

#### Compétences établies par loi cantonale:

[https://www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg\\_B6\\_05.html](https://www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg_B6_05.html)



## Sources du droit Suisse

### 4. Classification du droit suisse:

Droit public :

**Droit interne:** concerne la relation entre Etat et citoyen:

État, peuple, autorités

Droit pénal

Ecole, science culture

Défense nationale

Finances

Travaux publics, transport, énergie

Santé, travail, sécurité sociale

Economie

## Sources du droit Suisse

### 4. Classification du droit suisse (suite):

Droit public (suite) :

**Droit international:** concerne les relations entre les Etats

Droit international public



## Sources du droit Suisse

### 4. Classification du droit suisse:

Droit privé: codes pour régler les relations entre les individus:

- Code civil
- Code des obligations
- Propriété intellectuelle
- Concurrence déloyale
- Cartels
- Procédure civile
- Poursuite pour dette et faillite
- Droit international privé

# Droit des affaires



## Organisation judiciaire

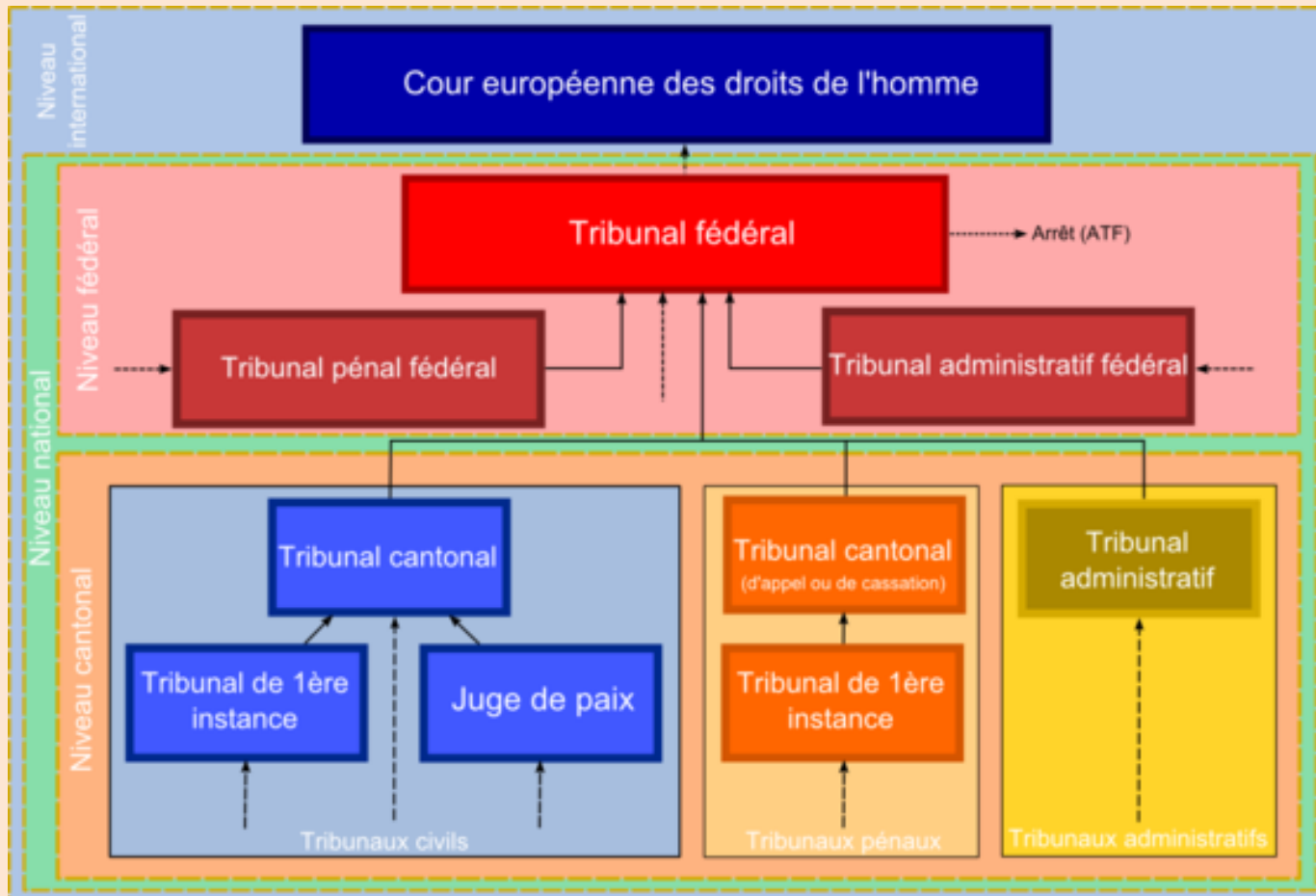
## Organisation judiciaire

Selon le domaine du droit :

- Public : l'organisation judiciaire traite des questions impliquant le monde politique, les fonctionnaires de l'Etat, et les individus qui ont un différend avec l'Etat (domaine administratif), ou qui ont causé un tort à la société (domaine pénal).
- Privé: l'organisation judiciaire traite des dommages qu'une personne ou un groupe de personnes ont causé à l'autre (contentieux) .

# Organisation judiciaire

Selon le niveau sur un principe de hiérarchie



## Organisation judiciaire

Selon les *compétences* des tribunaux.

### Niveau Suisse

#### **A lire**

[http://www.bger.ch/fr/wege\\_zum\\_bundesgericht.pdf](http://www.bger.ch/fr/wege_zum_bundesgericht.pdf)

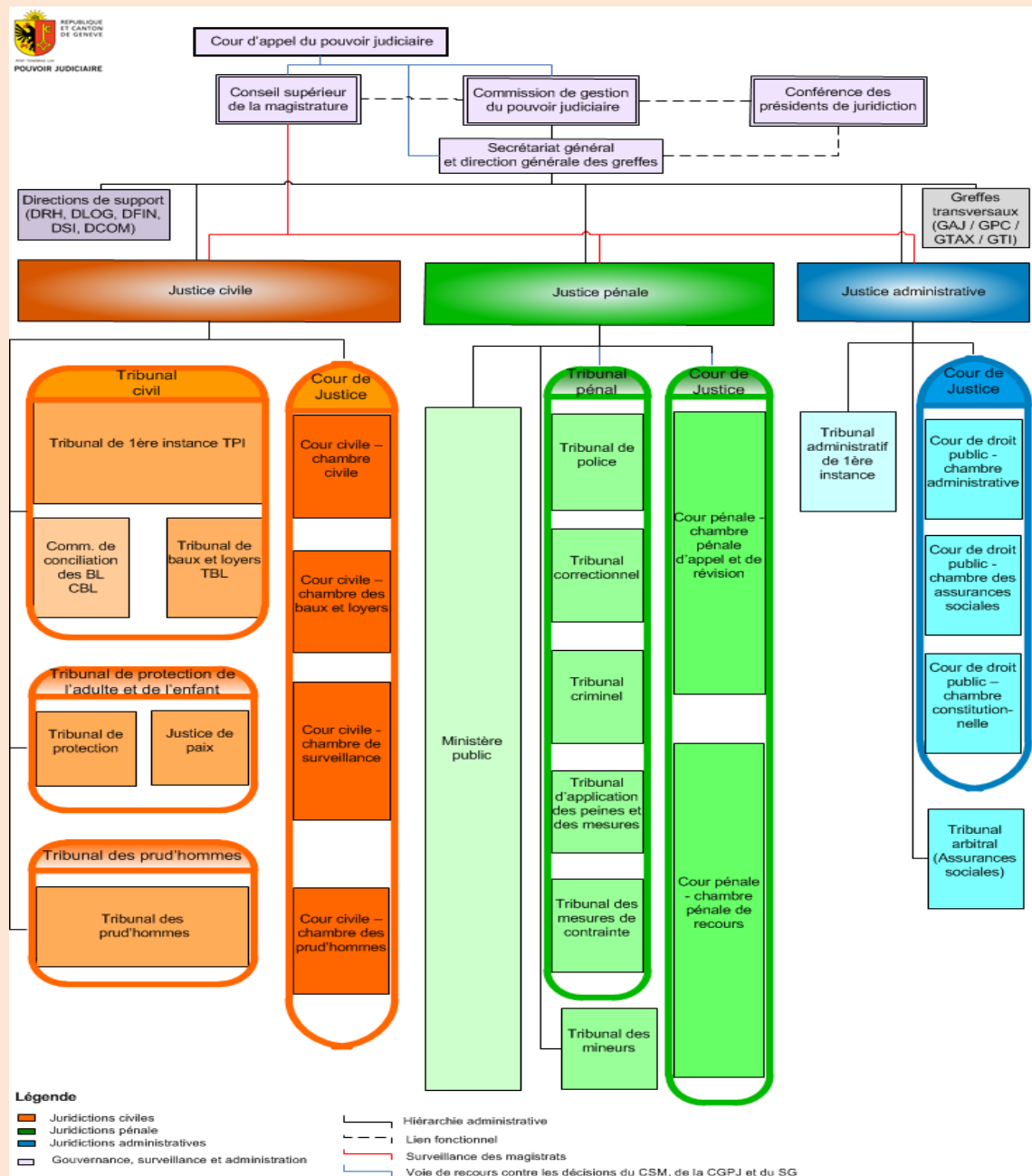
### Niveau cantonal

#### Exemple: Vaud

Loi d'organisation judiciaire définit l'ordre et les compétences des tribunaux

Code de droit privé judiciaire donne le détail des compétences

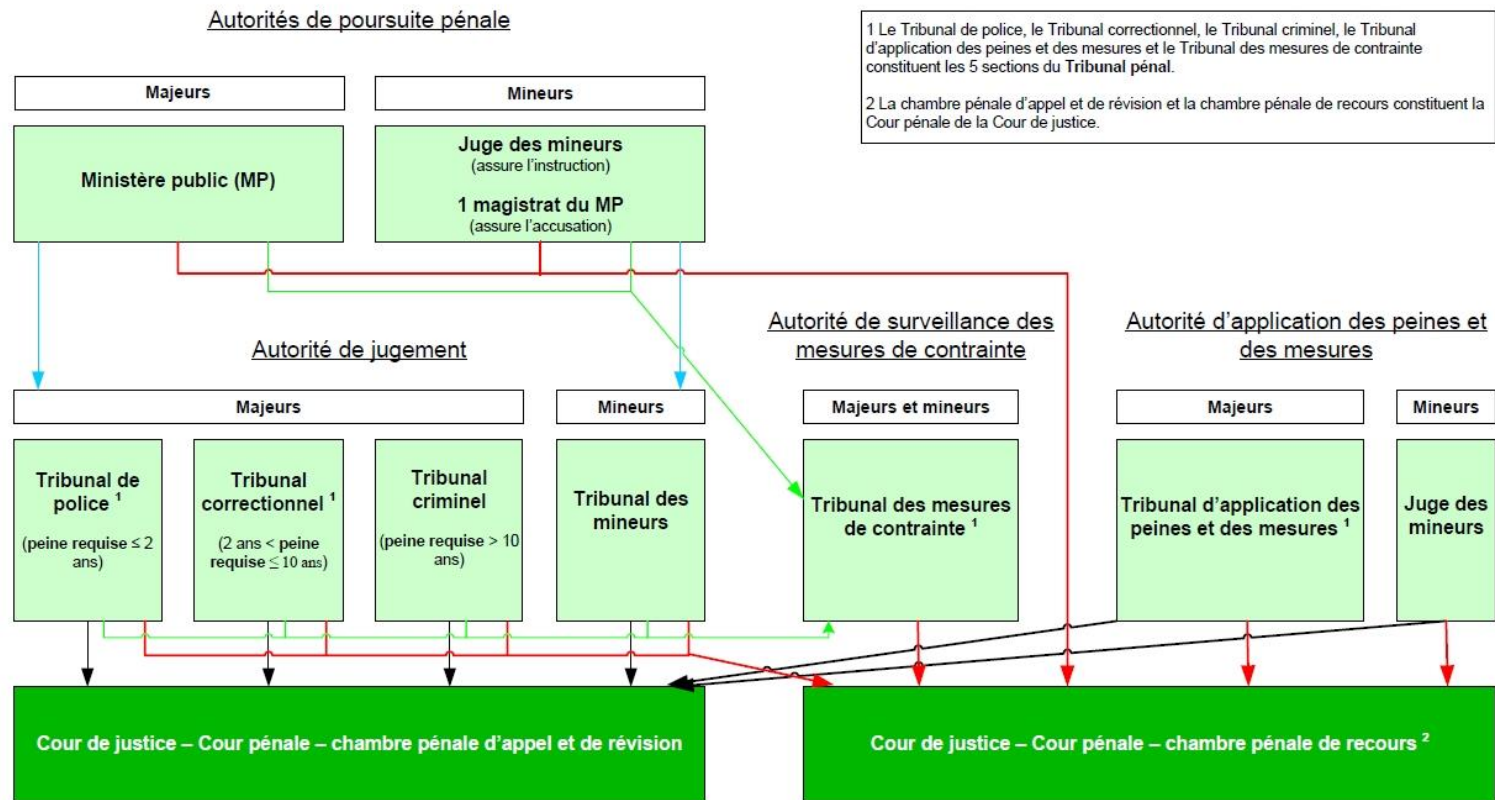
# Organisation judiciaire





# Organisation judiciaire

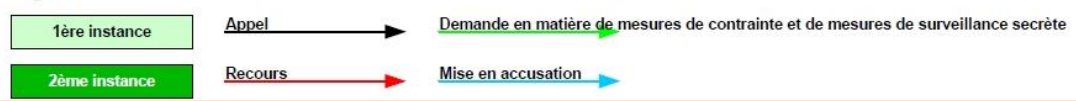
## Organigramme de la justice pénale



1 Le Tribunal de police, le Tribunal correctionnel, le Tribunal criminel, le Tribunal d'application des peines et des mesures et le Tribunal des mesures de contrainte constituent les 5 sections du Tribunal pénal.

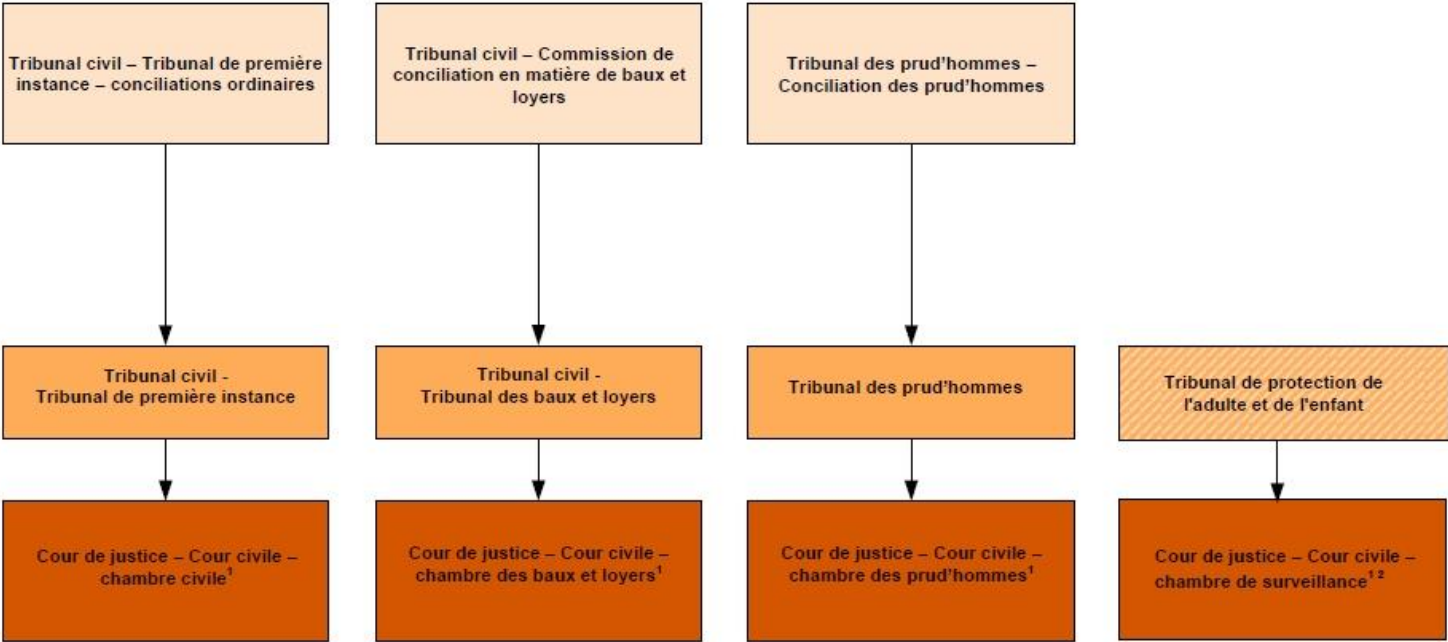
2 La chambre pénale d'appel et de révision et la chambre pénale de recours constituent la Cour pénale de la Cour de justice.

**Légende :**



# Organisation judiciaire

## Organigramme de la justice civile



**Légende :**

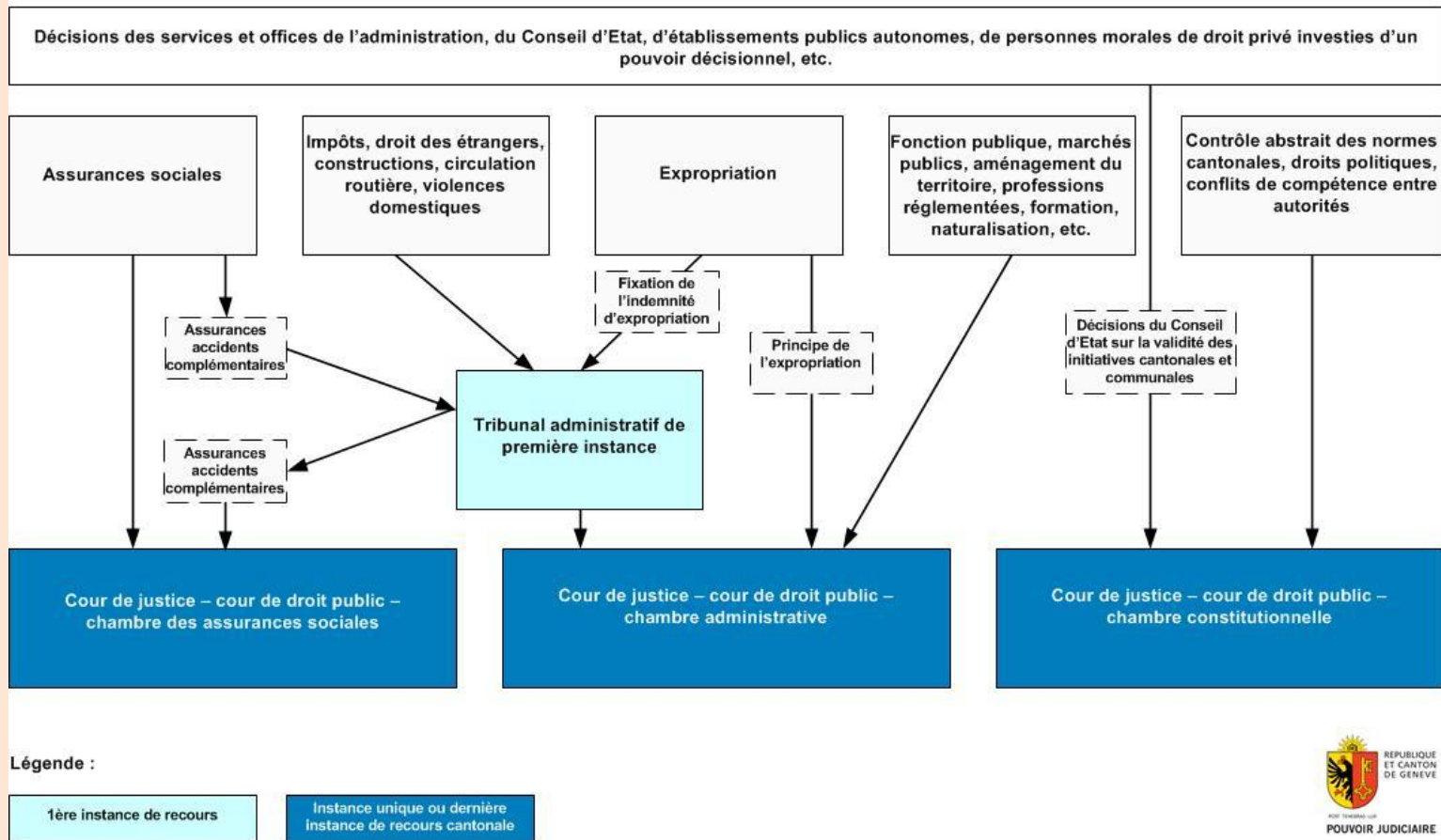
Conciliation	1 <sup>ère</sup> instance (procédures gracieuses)
1 <sup>ère</sup> instance (procédures contentieuses)	2 <sup>ème</sup> instance

1 La chambre civile, la chambre des baux et loyers, la chambre des prud'hommes et la chambre de surveillance constituent la Cour civile de la Cour de justice.  
 2 La chambre de surveillance exerce également la surveillance sur les offices des poursuites et des faillites, le registre foncier et le registre du commerce



# Organisation judiciaire

## Organigramme de la justice administrative



## Tribunaux Cantonaux

Les tribunaux cantonaux sont principe des tribunaux de recours

### Exemple: Genève

Organisation:

<http://ge.ch/justice/juridictions-tribunaux>

Législation:

<http://www.ge.ch/legislation/>

Jurisprudence:

<http://ge.ch/justice/bienvenue-sur-les-pages-de-la-jurisprudence-genevoise?>



## Tribunal fédéral

C'est le tribunal de dernière instance



Bundesgericht  
Tribunal fédéral  
Tribunale federale  
Tribunal federal

Organisation et compétences:

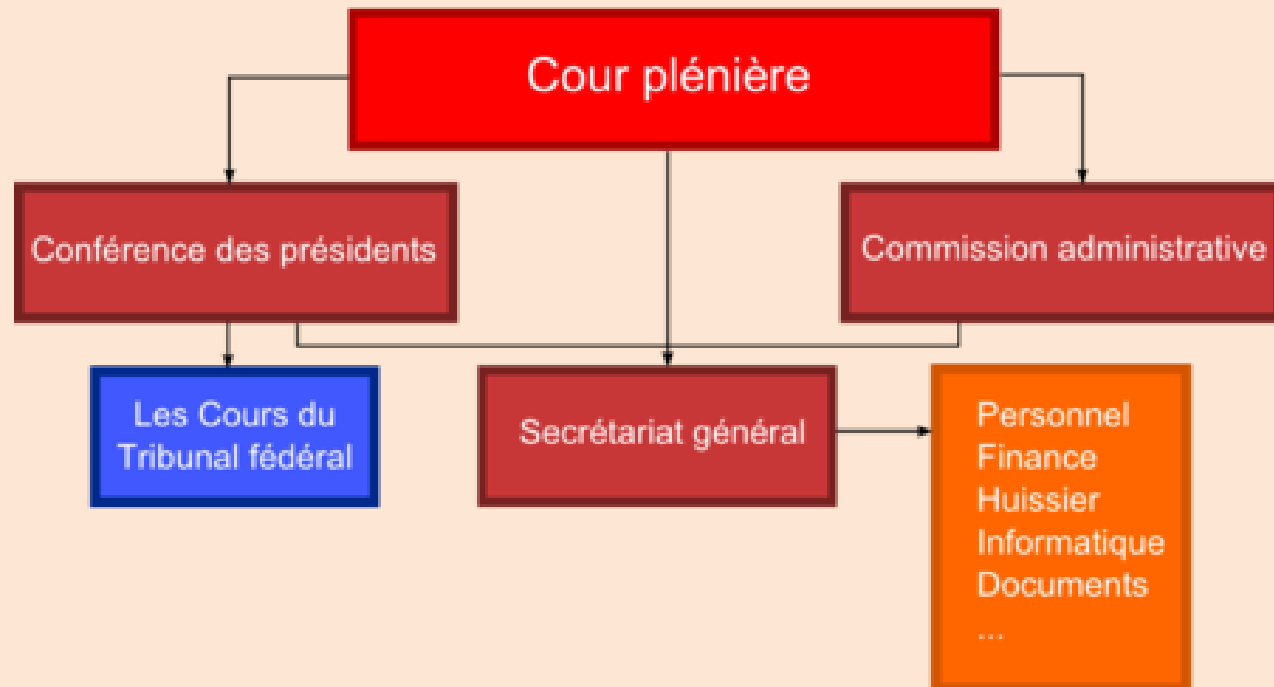
<http://www.bger.ch/fr/gerichtsorganisation.pdf>

Jurisprudence:

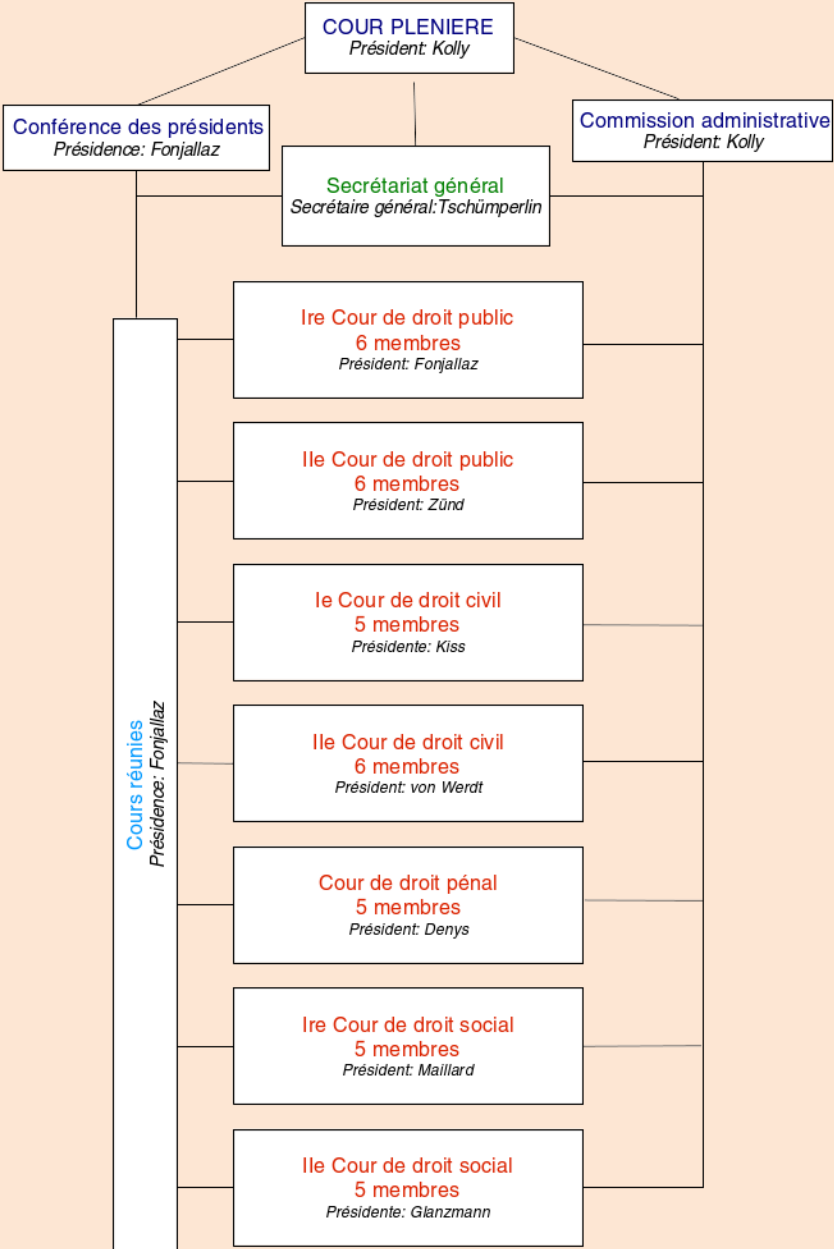
<http://www.bger.ch/fr/index/jurisdiction/jurisdiction-inherit-template/jurisdiction-recht.htm>

# Tribunal fédéral

## Organigramme du Tribunal fédéral



# Tribunal fédéral



18.8 / décembre 2015

## Cour européenne

En matière des droits de l'homme, la Cour européenne des droits de l'homme peut avoir autorité sur les décisions du Tribunal Fédéral



Exemples:

[http://www.bger.ch/it/mm\\_9f\\_9\\_2009\\_d.pdf](http://www.bger.ch/it/mm_9f_9_2009_d.pdf)

**A lire:**

<http://www.migrosmagazine.ch/societe/entretien/article/la-suisse-et-les-droits-de-lhomme>



# Droit des affaires



## Procédures

# Procédure pénale

## 1. Pénale - principes

Les crimes peuvent être considérés comme des actes illicites que l'État reconnaît comme méritant de contrôle et de punition dans l'intérêt de la société dans son ensemble.

L'État poursuit les auteurs présumés pour assurer la sécurité du public, et pour préserver l'état de droit, qui est le fondement d'une société démocratique .

## Procédure pénale

### 1. Pénale – principes (suite):

Le droit pénal, par conséquent, a les objectifs suivants :

- Rétribution : de dénoncer et punir les actes illicites de manière à réaffirmer les valeurs sociales et rendre la justice
- Protection de la société : dissuader des actes répréhensibles afin d'assurer la sécurité et prévenir la criminalité; qui plus est, la réhabilitation des contrevenants

## Procédure pénale

### 1. Pénale – principes (suite):

Il y a infraction si les conditions suivantes sont réunies

- Il a y a un comportement humain, acte ou une omission, qui est imputable à un auteur spécifique, et qui est définit dans la loi comme étant illicite (*actus reus*) p.ex. Monsieur X conduit en état d'ivresse
- Il a y connaissance que l'acte ou l'omission est coupable (*mens rea*) p.ex. Monsieur X savait que la conduite en état d'ivresse est un acte illicite

# Procédure pénale

## 2. Pénale – procédure:

### Principes

- Respect des droits constitutionnels
- Présomption d'innocence

### 1-Procédure préliminaire

Le fardeau de la preuve réside avec l'Etat (ministère public et police): constitution des preuves qui lient une personne à un acte illicite

## Procédure pénale

### 2. Pénale – procédure (suite):

#### 2-Clôture de l’instruction et mise en accusation

- Ordonnance pénale ou mise en accusation

S’il y a accusation:

- Procès (devant un jury selon la gravité de la peine ou organisation)
- Exécution de la peine si le présumé est trouvé coupable

Pour les détails:

[http://www.admin.ch/ch/f/rs/312\\_0/index.html](http://www.admin.ch/ch/f/rs/312_0/index.html)

## Procédure civile

### 3. Civile-principe

La procédure civile intentée par le demandeur a comme but de démontrer la responsabilité du défendeur et l'octroi de dommages.

Le principe directeur est le suivant ( [CO art 41](#)):

#### *I. Conditions de la responsabilité*

*<sup>1</sup> Celui qui cause, d'une manière illicite, un dommage à autrui, soit intentionnellement, soit par négligence ou imprudence, est tenu de le réparer.*

*<sup>2</sup> Celui qui cause intentionnellement un dommage à autrui par des faits contraires aux moeurs est également tenu de le réparer.*

## Procédure civile

### 4. Civile-procédure

1. Le demandeur établit qu'il y a bel et bien une cause valable pour attenter une action auprès d'un tribunal
  2. Le fardeau de la preuve incombe au demandeur ( [CO art 42](#) )
  3. Puis le demandeur doit déposer une réclamation ( [CPC art 62](#) )
    - a) auprès du tribunal compétent et b) dans un certain délai-
- attention aux prescriptions**



## Procédure civile

### 4. Civile-procédure (suite)

#### Phase de conciliation

4. Le défendeur peut ensuite chercher à négocier un règlement à l'amiable .
5. Si ceci n'aboutit pas, une audience de conciliation est ordonnée par le tribunal ( [CPC art 197](#) et suivants )
6. Si les parties parviennent à un accord au cours de l'audience, le cas est rejeté

## Procédure civile

### 4. Procedure (cont.)

#### Phase de la procédure ordinaire

7. Si la conciliation n'aboutit pas, une autorisation de poursuivre la procédure est donnée au demandeur.
8. Le demandeur et la défense sont invités à soumettre des preuves supplémentaires ainsi que la liste des témoins ( [CPC art 197](#) et suivants ) – pour la forme des écrits: [CPC art 221](#)
9. Le tribunal fixe la date d'audience

**Référence importante:** [CPC annoté](#)

## Etudes de cas